

MAIRIE DE SOPPE-LE-BAS
1 rue de Guewenheim
68780 SOPPE-LE-BAS



Soppe au fil de l'info n°14 !

Téléphone : 03 89 26 90 68
Mail : mairie@soppe-le-bas.fr
Internet : www.soppe-le-bas.fr
Facebook : commune de Soppe le Bas

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi : de 17h00 à 19h00
Mercredi : de 08h30 à 11h30
Vendredi : de 10h00 à 12h00
Permanence **du maire et des adjoints sur rendez-vous**

Dépôt légal : 13 mars 2024

Directeur de publication : Jean-Julien WEISS

Responsable communication : Brigitte WALTER

Imprimé par : Doller Graphiques

Ne pas jeter sur la voie publique



"Aucun hiver ne dure éternellement, aucun printemps ne manque son arrivée"

Hab Borland



Rappel déchèterie mobile

La déchèterie mobile stationnera à Soppe-le-Bas sur le parking de l'ancienne mairie,
le 8 juillet de 16h00 à 19h00.



Les vœux du maire !

La cérémonie des vœux s'est déroulée vendredi 12 janvier dans la salle communale de Soppe-le-Bas.

Monsieur le Maire Jean-Julien WEISS a remercié le personnel, l'ensemble des responsables des associations et les différents intervenants pour leur participation au bon fonctionnement de la collectivité villageoise.

Des projets futurs ont été évoqués :

la lutte contre les inondations, la vidéoprotection, la sécurité routière dans le village, un nouvel avenir pour l'ancienne école bleue, un chemin partagé pour rejoindre la zone artisanale et les villages voisins. Dans le cadre des énergies renouvelables il est proposé de développer le photovoltaïque dans le but de soulager la facture d'électricité de la commune, des habitants et des entreprises.

Après son discours Monsieur le Maire a donné

la parole à M. Christophe BELTZUNG, Président de la Communauté des Communes de la vallée de la Doller et du Soultzbach, Maire délégué de Mortzwiller, à M. Maxime BELTZUNG Conseiller d'Alsace et à M. Raphaël SCHELLENBERGER Député.

La soirée s'est terminée autour du verre de l'amitié.

Opération sacs jaunes et sacs kraft !

Samedi 2 mars les élus ont organisé une demi-journée exclusivement réservée à la distribution semestrielle des sacs jaunes pour le tri sélectif et des sacs kraft pour les biodéchets. Cette opération a été réalisée pour le compte du SMICTOM et aussi dans le but de rendre service à la population.

La dotation par personne identifiée par le SMICTOM est fixée à :

- 2 rouleaux de sacs jaunes par an,
- 50 sacs kraft par an,
- au-delà, la dotation complémentaire de sacs se fera uniquement auprès du SMICTOM, avec facturation complémentaire.

Pour rappel, la distribution en libre-service était un service mis en place par la commune lors de l'épidémie de Covid19. Auparavant, les sacs jaunes étaient récupérés en mairie lors des horaires de permanence d'ouverture au public.

Si vous n'avez pas pu récupérer vos sacs vous pourrez les chercher pendant les horaires de permanences de la mairie :

- lundi de 17 à 19 heures,
- mercredi de 8h30 à 11h30,
- vendredi de 10 à 12 heures.



Nouveauté dans notre village !



CASULA SERVICES
JARDINAGE ET BRICOLAGE

services à la personne

Jardinage
(Tonte-Taille-Débroussaillage...)

Bricolage
(Petits travaux d'électricité-Petits travaux de plomberie...)

N° SAP 981 752 504

06.80.16.49.56 casulaservices@gmail.com

Casula Services, labellisée service à la personne (SAP), vous permet de bénéficier d'une réduction d'impôt pouvant atteindre 50% de la facture. L'entreprise a débuté son activité le 21 novembre 2023 au **9A rue de Lasbordes**. Je propose mes services pour des travaux de petit jardinage et des petits travaux de bricolage. N'hésitez pas à me contacter pour toute information au **06.80.16.49.56** ou par mail : casulaservices@gmail.com

Intramuros !

La Mairie a reçu Mme Aurélie BEHRA, chargée de communication à la Communauté des Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach pour nous présenter le fonctionnement de l'application « IntraMuros ».

Cette application qui se télécharge sur iPhone, smartphone et PC pourrait vous permettre d'être mieux informés, de découvrir les alertes, les actualités, les informations utiles, les services de votre communes et des communes voisines ainsi que les évènements organisés par les associations.

Ce service est fortement subventionné et est pris en charge par la Communauté des Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach.

Nous travaillons sur le sujet et nous vous tiendrons informés des différentes évolutions.



Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach

Soppe-le-Bas est sur **IntraMuros**

Téléchargement gratuit

Google Play App Store

Votre territoire utilise l'application mobile IntraMuros pour vous informer. Téléchargez-la pour découvrir les alertes, les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services de votre commune et des alentours !



Le cas du curé Zurbach

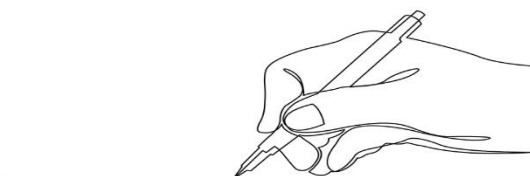
Jean-Jacques Zurbach a été nommé curé de Soppe-le-Bas en 1703, et il y est resté 56 ans, jusqu'à son décès en 1759. Il a été enterré dans le chœur de l'église. On peut en déduire qu'il était apprécié de ses paroissiens, car il n'y en a pas d'autres qui ont eu cet honneur. Mais sa vie n'a pas été aussi simple et limpide. En consultant des documents aux archives de l'Evêché de Bâle à Porrentruy, car la paroisse en dépendait à cette époque, nous avons découvert qu'il a eu un comportement pour le moins surprenant. Le 13 janvier 1724, suite à des plaintes du maire et des paroissiens, le chapitre rural de Masevaux a délégué un commissaire, accompagné d'un autre prêtre, pour prendre la connaissance exacte « de la vie, des mœurs et des excès du sieur Zurbach, curé de la paroisse ». Le 18 janvier, ce sont 43 chefs de famille qui ont signé le document qui recense tous les griefs à l'encontre du curé. Un autre document, daté du 28 février, était adressé à l'évêque par monsieur de Clebsattel, grand bailli de la ville et du baillage de Thann, qui reprend tous ces griefs, signés par le maire Rimelen, Jacques Pingenat, assermenté, et Laurent Martin : - l'année précédente, il n'a enseigné la doctrine chrétienne aux jeunes que dix fois, alors qu'il devrait le faire deux fois toutes les trois semaines, - il n'a prononcé, ou fait prononcer, que dix ou douze sermons dans l'année, alors qu'il devrait le faire tous les huit jours, - il a omis de chanter les vêpres plus de trente fois, - il se trouve souvent dans les cabarets où il s'enivre jusqu'à ce qu'on soit obligé de le ramener chez lui, et qu'il soit incapable d'exercer son ministère, - il s'est souvent trouvé au cabaret, où il provoquait la bagarre avec des paysans et des valets, et a été battu jusqu'à voir du sang, - il s'est battu avec le nommé Pierre Bock, à qui il a arraché un morceau de chair avec les dents, « ce que ne doit jamais faire un prêtre », - il s'est battu avec le nommé Jacques Streiter qu'il aurait blessé, - il continue de fréquenter la maison de Jacques Martin, qui est un cabaret, malgré l'interdiction que lui en a fait le doyen, à cause du commerce qu'il y a entre le dit sieur Zurbach et la femme dudit Martin continuellement, - il s'est trouvé pendant les fêtes de Noël chez le nommé Jacques Martin où il a cherché la bagarre avec le valet de la maison par lequel il a été fort maltraité à coups de pots d'étain, pendant que le maître d'école disait le rosaire avec les paroissiens, et qu'il ne pouvait plus exercer son ministère, devant garder la chambre à cause de ses blessures.

Dans son courrier, monsieur de Clebsattel, précise : « il y a longtemps que la trop grande familiarité de ce curé avec l'hôtesse de la Couronne (*nom du cabaret*) scandalise, je ne saurais non plus cacher, qu'au lieu de porter la paix et l'union parmi les paroissiens, je me suis aperçu qu'il en anime une partie contre l'autre, et que je ne connais point d'endroit où il y ait tant d'inimitié que dans ce lieu, dont la plupart sont attribués à l'esprit factieux de ce curé. »

On peut considérer que les frasques du curé Zurbach, très perturbantes pour la vie du village, ne concernent en fin de compte que sa personne, par contre semer la zizanie en dressant les gens les uns contre les autres est beaucoup plus grave, et a des conséquences pendant des générations : « On a toujours été fâché avec telle famille, mais on ne sait plus pourquoi. »

Par contre, ce qui est étonnant, c'est que ce curé soit resté en place encore 35 ans, et qu'il a été enterré dans l'église : y aurait-il eu un changement radical dans son comportement ?

André Deyber



Les Associations

Comité des fêtes

« Switch » au Comité des Fêtes !

C'est non sans émotion que lors de l'Assemblée Générale du 8 mars 2024, madame Mylène SARROCA, pour des raisons professionnelles, cède sa place de Présidente à monsieur André WALTER.



Initiatrice des premiers « marchés autour du Stammtisch » de 2021, Mylène devient Présidente de l'association qui en découle tout naturellement en 2022 : le Comité des Fêtes.

Durant ces deux années elle n'a eu cesse de travailler à consolider l'association, coordonnant avec efficacité son fonctionnement interne et les relations avec les Présidents d'association la composant ainsi que l'évolution du « Stammtisch » devenu « marché guinguette ». Son engagement associatif ne s'arrête pas là puisqu'elle ne quitte pas le Comité, et occupera la fonction de trésorière en remplacement de monsieur André Walter.



« Présidente-trésorière » « trésorier-Président », une passation faite dans la confiance et la sérénité.

Le nouveau Président a souligné l'efficacité de madame SARROCA durant ces deux années passées à la tête de l'association. Nous sommes certains, connaissant tous l'engagement et l'énergie de ce dernier déployés dans le monde associatif, que le Comité des Fêtes est entre de bonnes mains.

Calendrier des Manifestations arrêté au 1er MARS 2024 (il sera complété au fur et à mesure)

MARS	AVRIL	MAI	
Dimanche 17 Carnaval APVS Lieu : Foyer rural de Soppe-le-Haut Samedi 30 Lapin de Pâques APVS Lieu : à préciser	Samedi 20 Mystère au Vallon Le Soultzbach en Fête Lieu : Le Haut Soultzbach	Vendredi 3 Marché Guinguette Comité des Fêtes Lieu : Soppe-le-Bas Dimanche 5 Bourse d'échange Les Vergers du Soultzbach Lieu : au «Vergers du Soultzbach»	
JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE
Dimanche 2 Marché de puériculture APVS Lieu : Foyer rural Soppe-le-Haut Samedi 29 Bûcher Section citoyenne FSL Rue du Lauragais Soppe-le-Bas Vendredi 7 Marché Guinguette Comité des Fêtes Lieu : Soppe-le-Bas	Vendredi 5 Marché Guinguette Comité des Fêtes Lieu : Soppe-le-Bas Dimanche 21 Marché-foire St Vincent Amicale des Sapeurs pompiers Lieu : Soppe-le-Bas	Vendredi 2 Marché Guinguette Comité des Fêtes Lieu : Soppe-le-Bas	Vendredi 6 Marché Guinguette Comité des Fêtes Lieu : Soppe-le-Bas
OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	
Vendredi 4 Marché Guinguette Comité des Fêtes Lieu : Soppe-le-Bas Samedi 19- Dimanche 20 Week-end de la chance / loto Amicale des sapeurs pompiers Lieu : Foyer rural Soppe-le-Haut	Samedi 16 Saint-Martin défilé aux lanternes APVS Lieu : Foyer rural Soppe le Haut Dimanche 24 Bourse aux jouets APVS Lieu : Foyer rural Soppe-le-Haut	Vendredi 6 Saint-Nicolas APVS Lieu : à préciser Samedi 14 Soppe en Lumière Comité des Fêtes Lieu : Place de l'église Soppe-le-Bas	

Flore et Loisirs

Décoration de Pâques au cœur du village !

Flore et Loisirs tient à remercier tous les bénévoles qui ont contribué à la mise en place de la décoration de Pâques. La plantation printanière sera mise en place le samedi 18 mai à partir de 8h00. Si vous souhaitez vous aussi participer aux activités de Flore et Loisirs ou simplement en savoir plus sur l'association, n'hésitez pas à prendre contact avec le président Bernard LAROQUE au 06 49 51 24 06



Maisons fleuries !

L'association Flore et Loisirs organise un concours de maisons fleuries. Un jury sélectionnera les plus belles réalisations au courant du mois d'août. Pour plus de renseignement, vous pouvez contacter M. Bernard LAROQUE, président au 06 49 51 24 06.

Concours
Maisons Fleuries
à Soppe-le-Bas



Organisé par l'association
Flore et Loisirs

Section Citoyenne de Flore et Loisirs

Animation « Bûcher » samedi 29 juin.

La Section Citoyenne de Flore et Loisirs vous invite à une soirée festive autour du traditionnel bûcher, dans une ambiance estivale. Venez danser, boire un verre et vous restaurer entre amis et voisins.

Venez nombreux le samedi 29 juin à partir de 18 h30 autour de l'école, rue du Lauragais.



Sortie au GLOCKABRUNA

Vendredi 9 février 2024, la Section Citoyenne de Flore et Loisirs a invité ses membres au restaurant « zum Glockabrunna » à Balschwiller.

Cette sortie a été très appréciée par tous les convives ; un moment bien mérité après les nombreux travaux réalisés et notamment le traditionnel « Bûcher de la Saint-Jean ». Cette soirée s'est tardivement terminée au caveau de Soppe-le Bas avec une bonne dose de convivialité et des projets plein la tête.



Section peinture

La saison se poursuit jusqu'au 26 juin 2024.

Deux options s'offrent à vous :

- forfait journée de 09h30 à 17h00 pour 20€
- forfait demi-journée de 14h00 à 17h00 pour 10€

Vous êtes tenté ?

Contactez Michèle LUPORI, responsable de la section peinture au 06 06 40 32 14.



Section Histoire et Patrimoine de Flore et Loisirs.

Lors des journées du Patrimoine en 2023, nous nous étions associés à la Chorale Sainte Cécile de Soppe-le-Bas pour organiser un concert d'orgue en l'église Saint-Vincent afin de marquer la fin des travaux de restauration.

La partie instrumentale de l'orgue étant classée au titre des monuments historiques, ce concert aurait permis de le mettre en valeur et de l'intégrer par la suite au festival d'orgue de Masevaux voire au parcours de la Ligne des Orgues Remarquables (ligneorguesremarquables.com). Malheureusement, durant les travaux de restauration de l'église, un problème, lié à ceux-ci et à de fortes précipitations, occasionna des dégâts des eaux conséquents sur l'orgue, le rendant inopérant pour une durée indéterminée. Ce projet de concert était finalisé concernant les musiciens, le programme musical, les financements... Le dossier est donc précieusement conservé et prêt à ressortir dès que l'orgue sera restauré.

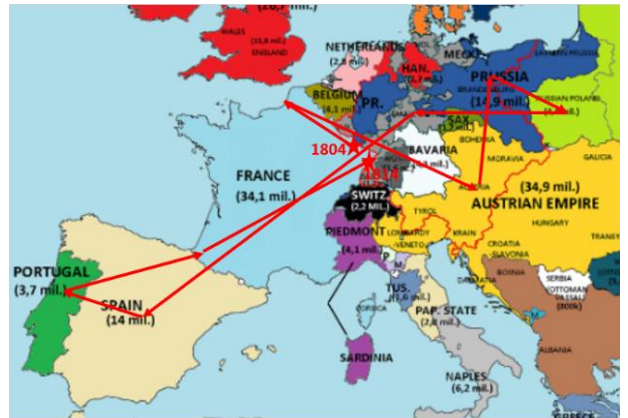
Les autres activités de notre section se poursuivent, avec la recherche et le classement de nouveaux documents et de ceux déjà conservés par André Deyber. A ce jour, pas moins de 530 pièces ont été répertoriées. Ces acquisitions se font grâce à nos recherches lors des bourses aux vieux papiers, mais aussi sur internet, par le biais de contacts avec d'autres associations d'histoire, de rencontres avec les habitants du vallon, de lecture d'articles de presse... C'est ainsi que, suite à la parution d'un article concernant les archives de l'Evêché de Bâle (auquel la paroisse de Soppe-le-Bas était rattachée avant à la Révolution française), nous nous sommes rendus par deux fois à Porrentruy en Suisse. Nous avons pu consulter et photographier plus de 230 pages de documents, concernant le vallon, rédigés en français, allemand, latin. Leur lecture et traduction représentent un travail fastidieux car il faut, avant tout, parvenir à les lire. A cet effet, Michèle Cernay, nouvelle membre de notre section, s'initie à paléographie auprès de André Deyber son professeur.

Les quatre communes de notre vallon du Soultzbach (Diefmatten, Soppe-le-Bas, Soppe-le-Haut et Mortzwiller) étaient, déjà bien avant le Moyen-Âge, très liées par leur histoire à travers la colonge, les paroisses partagées, les conflits armés. Afin de reconstituer l'histoire de notre commune et du vallon, nous avons fait distribuer sur le Haut-Soultzbach un flyer et fait paraître un article dans leur bulletin municipal en proposant de partager nos connaissances. Grâce à ces actions, nous avons pu rencontrer des personnes qui nous ont apporté des informations sur la ligne de chemin de fer de la guerre de 14-18 commune aux 4 villages. Nous avons également découvert trois belles peintures murales de Camille Greth (artiste peintre du début du 20^{ème} siècle) dans une maison de Mortzwiller.



A gauche,
peinture de
Camille Greth

A droite,
reconstitution
du parcours de
Antoine Bohl
de 1804 à 1814



En cherchant des documents, nous sommes tombés sur le parcours remarquable de Antoine Bohl, habitant de Mortzwiller et combattant dans l'Armée de Napoléon. En 1814, le maire de Soppe-le-Haut, a rédigé le parcours de ce soldat au grès des batailles napoléoniennes de 1804 à 1814 : Autriche, Prusse, Pologne, Espagne, Portugal ... Bien sûr qu'à l'époque, les déplacements ne se faisaient ni en voiture, ni en train, ni en avion, mais à pied. Laissez donc aller votre imagination !

Pour prendre du plaisir en participant aux recherches et découvertes concernant l'histoire de notre vallon, puis en les partageant, rejoignez-nous !!!

Contacts : Philippe RICHARD : philippe.richard2@yahoo.fr ou 07 83 21 74 58

Nadine ROBARDEY: nrobardey@yahoo.fr ou 06 52 17 57 57

Responsable Philippe RICHARD



Le Marché Foire 2024 des Sapeurs-Pompiers

Événement à ne pas manquer

Chers habitants.

Nous sommes ravis de vous annoncer que le tant attendu Marché Foire 2024 des Sapeurs-Pompiers est sur le point de revenir dans notre beau village.

Organisé avec passion par nos valeureux sapeurs-pompiers, cet événement est une tradition ancrée dans notre commune, offrant une journée de divertissement pour tous

Le marché foire des sapeurs-pompiers est bien plus qu'un simple événement festif. C'est l'occasion parfaite pour venir chiner et se détendre tout en soutenant nos héros locaux. Des stands de jeux pour enfants en passant par les stands de nourriture et de produits artisanaux, il y en aura pour tous les goûts ! Nous vous encourageons à venir soutenir nos sapeurs-pompiers lors de cette journée spéciale. En participant au marché foire, vous contribuez non seulement à renforcer les liens au sein de notre village, mais vous soutenez également ceux qui risquent leur vie pour protéger la nôtre.

Restez à l'affût des prochaines annonces pour plus de détails sur les activités et les stands présents lors du Marché Foire 2024 des Sapeurs-Pompiers. Bloquez dès maintenant la date dans vos agendas et préparez-vous pour une journée inoubliable !

Pour cette grande occasion le centre du village sera interdit à la circulation par arrêté de 4h à 18h. Les rues concernées par ce dernier seront ; la rue principale à partir de l'église jusqu'en haut de l'ancienne nationale direction Belfort, la rue de Soppe-le-Haut jusqu'à la rue du Moulin, la rue de Bretten ainsi qu'une partie de la rue des Juifs, et la rue du Lauragais.

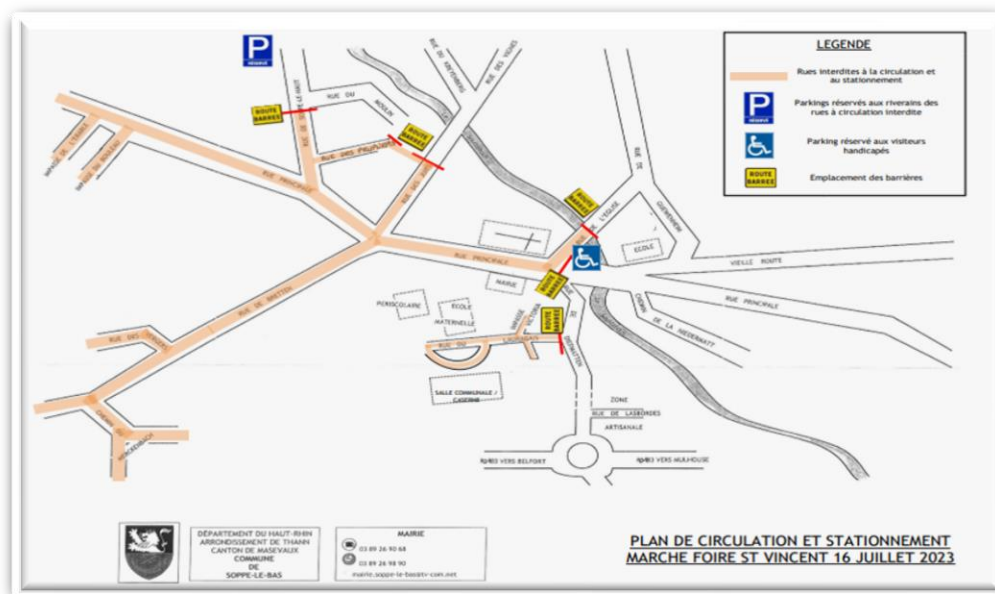
Bien conscient de la gêne occasionnée, un parking réservé aux riverains sera disponible dès la veille de l'événement à la ferme Weiss rue de Soppe-le-Haut.

Dans ce sens nous vous remercions de laisser les trottoirs libres dans les rues concernées.

L'arrêté sera disponible à la mairie, ainsi qu'auprès de l'amicale pour ceux qui souhaiteraient le consulter dès le début juillet.

Nous vous remercions d'avance pour votre compréhension, il nous tarde de vous retrouver ce 21 juillet. Ensemble, rendons cet événement encore plus mémorable que jamais. Nous avons hâte de vous voir tous là-bas !

Le Président de l'Amicale Jérôme WEISS



Les Vergers du Soultzbach

Le printemps se profile lentement, la période est propice à la taille des arbres et prochainement les greffes. Cette année, nous formons par la taille les 25 premiers arbres que nous avons achetés en février 2022.

Plusieurs possibilités, certains taillent la première année, d'autres attendent un an. Nous avons préféré attendre un an pour laisser le temps aux arbres de bien s'adapter à l'environnement.



La plantation des haies touche à sa fin, environ 200 mètres ont été plantés en deux matinées.

Belle performance pour l'équipe des « vergers » !

Les premières fleurs sortent enfin de terre, et l'amélioration du terrain se poursuit par l'apport et le travail de la terre pour rendre le verger plus accessible.

Le Président Frédéric GLARDON

Conseil de fabrique

Comptes 2023 : un nouvel exercice déficitaire

Dans un souci constant de transparence, le conseil de fabrique publie, comme à l'accoutumée, ses comptes annuels, arrêtés lors de la séance du 28 février 2024.

Après un exercice 2022 déficitaire (-763,79 euros), la fabrique de l'église a de nouveau clos l'exercice 2023 sur un déficit, de **3408,62 euros**.

Les charges et les produits de la fabrique se présentent comme suit :

CHARGES	2023	2022
Articles de culte	0,00 €	325,74 €
Combustibles	2 210,47 €	540,00 €
Eau, gaz, électricité	1 529,06 €	321,02 €
Autres fournitures et petit matériel	0,00 €	21,55 €
Fournitures de bureau	0,00 €	0,00 €
Articles de stands	0,00 €	0,00 €
Loyers et charges locatives	0,00 €	50,00 €
Entretien et réparations	876,00 €	379,35 €
Primes d'assurances	716,51 €	717,87 €
Documentation	0,00 €	50,00 €
Publications et imprimés	0,00 €	88,20 €
Cotisations, dons et subventions accordées	0,00 €	122,04 €
Déplacements, réceptions	247,36 €	0,00 €
Frais postaux et téléphone	0,00 €	0,00 €
Contributions versées (fonds pastoral)*	27,43 €	57,07 €
Versement à la Communauté de paroisses	343,00 €	353,34 €
Autres charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €
Sous-total des charges	5 949,83 €	3 026,18 €
Reversement souscription	3 180,00 €	3 123,00 €
Total des charges	9 129,83 €	6 149,18 €

PRODUITS	2023	2022
Quêtes ordinaires	590,71 €	665,30 €
Quêtes particulières (chauffage, etc.)	0,00 €	0,00 €
Troncs et dons	600,00 €	559,00 €
Droits de la fabrique	265,00 €	147,00 €
Cartes, cierges	0,00 €	22,80 €
Intérêts bancaires	85,50 €	42,54 €
Legs, kermesses	0,00 €	0,00 €
Dons rénovation de l'église	0,00 €	0,00 €
Transfert de charges	0,00 €	825,75 €**
Sous-total des produits	1 541,21 €	2 262,39 €
Dons souscription	3 180,00 €	3 123,00 €
Dons et quêtes destinés aux dépenses exceptionnelles	1 000,00 €***	0,00 €
Total des produits	5 721,21 €	5 385,39 €

* Ce poste correspond aux 2 % des recettes ordinaires de l'année précédente reversées à l'archevêché.

** Ce chiffre correspond à un remboursement d'assurance.

*** Ce chiffre correspond à un don de la mense curiale (voir *Soppe au fil de l'info* n° 12).

Au 31 décembre 2023, le **patrimoine paroissial** s'élevait à **15 126,02 euros** (contre **18 534,64 euros** au 31 décembre 2022).

SOPPE-LE-BAS SE MOBILISE



POUR SON ÉGLISE

SOUSCRIPTION ET AUTRES DONS

Depuis 2016, la souscription en faveur de l'église Saint-Vincent a permis de collecter quelque **20 400 euros**.

Au 31 décembre 2023, l'opération de **parrainage** lancée en décembre 2022, dont la collecte est comprise dans le chiffre précité, affichait **4 278 euros** de dons destinés à financer **22 m² de panneaux photovoltaïques, 212 tuiles et 22 carreaux de carrelage**, auxquels s'ajoutent des **dons non affectés de 800 euros**.

Vous retrouverez tous les détails à l'adresse www.soppe-le-bas.fr/eglise.

Le conseil de fabrique tient à remercier tous ceux qui ont déjà participé à la souscription, dont le produit est reversé chaque année à la commune, ainsi que tous ceux qui le soutiennent financièrement par leurs dons divers, notamment en faveur du chauffage.

DU CHANGEMENT À LA TÊTE DU CONSEIL DE FABRIQUE

Sophie Lichtin, qui était à la tête du conseil de fabrique depuis 2017, a décidé de quitter la présidence cette année, tout en restant membre. Pour lui succéder, le conseil de fabrique a porté à sa tête Henri Draxel, auparavant secrétaire, lors de sa première séance de l'année, le 28 février 2024. Le conseil de fabrique adresse ses plus vifs remerciements à Sophie Lichtin pour son action en tant que présidente pendant ces années marquées par des événements difficiles et des évolutions importantes.

QUELQUES PRÉCISIONS AU SUJET DU CONSEIL DE FABRIQUE

Les fabriques d'églises sont des établissements publics chargés d'administrer les paroisses dans les conditions prévues par le décret du 30 décembre 1809 concernant les fabriques des églises et – et c'est là une nouveauté – par un règlement intérieur, dit « règlement épiscopal des fabriques », établi par l'évêque et approuvé par arrêté du ou des préfets de département territorialement compétents. La fabrique est administrée par un conseil et un bureau. Le nombre de conseillers, compris entre quatre et neuf, est fixé par le règlement épiscopal des fabriques en fonction de la taille de la paroisse. Les **conseillers**, choisis parmi les **personnes majeures** domiciliées dans la paroisse, sont élus pour six ans. **Ils doivent être catholiques**. Sur demande motivée du curé, l'évêque peut autoriser une personne majeure non domiciliée dans la paroisse à être conseiller, sans que le nombre total de personnes domiciliées hors de la paroisse n'excède la moitié des membres du conseil. Le nombre maximal de mandats est désormais lui aussi fixé par le règlement épiscopal des fabriques. De plus, sont de droit membres du conseil, le curé et le maire. Le conseil élit un **président**, un **secrétaire** et un **trésorier** qui ne peuvent être pris parmi les membres de droit. Avec le curé, ils composent le bureau. Ils sont renouvelés au cours de la première réunion de chaque année civile ; ils peuvent être réélus. Sont actuellement membres du conseil de fabrique de Soppe-le-Bas (hors membres de droit) : Henri Draxel, président ; Stéphanie Guttig, trésorière ; Sophie Lichtin et Évelyne Weiss, conseillères.

LE CONSEIL DE FABRIQUE CHERCHE UN NOUVEAU MEMBRE. ET SI C'ÉTAIT VOUS ?

Le conseil de fabrique cherche actuellement un nouveau membre pour compléter ses rangs. Si vous souhaitez vous aussi participer à son action, n'hésitez pas à vous manifester auprès des membres actuels. Toutes les compétences sont les bienvenues !

LE CONCOURS PRÉCIEUX DE PERSONNES EXTERNES

Le conseil de fabrique est épaulé dans sa mission par des personnes qui s'investissent régulièrement ou ponctuellement, de diverses manières, au service de la paroisse et de l'église. Conscient de l'importance de leur rôle, le conseil de fabrique les remercie une nouvelle fois chaleureusement pour tout le travail qu'elles accomplissent.

Dématérialisation des autorisations d'urbanisme !

La commune de SOPPE-LE-BAS et le service instructeur de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach sont prêts à appliquer la **dématérialisation des autorisations d'urbanisme**.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, l'utilisateur qui le souhaite peut faire sa demande d'autorisation d'urbanisme en ligne :

- Certificat d'Urbanisme
- Déclaration Préalable
- Permis de Construire
- Permis de Démolir

Pour ce faire, il doit se connecter via le lien suivant :

<https://urba.cc-vallee-doller.fr:4343/NetADS/sve/CCVDS68/> et s'identifier avec son compte

France Connect ou une adresse électronique valide et opérationnelle puis suivre les instructions.

N.B : L'utilisation de ce téléservice est facultative, l'utilisateur qui le souhaite peut toujours effectuer sa demande en **version papier** en la déposant à la mairie ou par voie postale.

À compter du 1^{er} janvier 2024, les dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme transmis par **e-mail ne seront plus recevables**.

Le service urbanisme de la CCVDS est à votre disposition par téléphone ou sur rendez-vous. Pour tout renseignement complémentaire : urbanisme@cc-vallee-doller.fr ; 03.89.38.81.75

Je me connecte avec FranceConnect



FranceConnect est la solution par l'Etat pour

simplifier la connexion à vos services en ligne.



sécuriser et

Associations " les maraîchers de la Doller "

L'association "les maraîchers de le Doller" succède à l'association "Icare" existant depuis 30 ans et pionnière en matière d'insertion à Senthem.

L'association reprend tous les salariés d'Icare et leur propose un nouveau défi : travailler ensemble au sein d'un collectif, pour développer leurs compétences et leurs opportunités professionnelles.

Le projet d'insertion est au cœur des préoccupations et tout sera mis en œuvre pour un accompagnement durable.

Les maraîchers de la Doller - 3 rue des Daims 68780 Senthem

Tel : 03 89 66 19 99

contact@maraichers-doller.fr



Infos !

Rappel sur le dépôt de déchets verts

Le dépôt est ouvert depuis le 16 mars.
Le site reste accessible à pied en dehors du samedi.
Les gravats sont interdits.



Balayage !



La balayeuse effectuera courant avril un nettoyage des chaussées du village et un nettoyage des tabourets siphon. Veuillez ne pas stationner sur la chaussée et sur les trottoirs durant cette journée. Nous vous prions de bien vouloir respecter cette consigne. Merci pour votre compréhension.



Heure d'été

Le changement d'heure d'été 2024 aura lieu dans la nuit du samedi 30 mars au dimanche 31 mars 2024 à 3 heures du matin.



Caritas

Cet été, devenez « famille de vacances » avec Caritas !

Caritas Alsace est à la recherche de familles volontaires pour accueillir un ou deux enfants cet été. Tout au long de l'année, l'association suit des familles en situation de précarité. Celles-ci ont rarement la possibilité de partir en vacances, faute de moyens. Caritas propose à leurs enfants, âgés de 7 à 10 ans, de partir dans des « familles de vacances » bénévoles, pendant deux semaines en été.

Dates d'accueil pour l'été 2024 : du 9 au 23 juillet ou du 23 juillet au 2 août (au choix). Plus d'informations par téléphone auprès de Valeria (06.23.08.69.75) ou par mail (AFV@federationcaritasalsace.org)



Elections 2024 !

Les élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin 2024.
Le bureau de vote se tiendra dans la salle communale 17 rue du Lauragais.



Liste électorale

Les nouveaux habitants doivent s'inscrire sur la liste électorale. L'inscription peut se faire par internet :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

La déclaration d'arrivée en mairie ne vaut pas inscription sur la liste électorale. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans qui habitent la commune.

Départ et arrivée dans la commune

Arrivée, départ ou simple changement d'adresse dans la commune, nous vous invitons à vous présenter au secrétariat de la mairie muni du livret de famille ou d'une pièce d'identité afin d'être inscrits sur le fichier domiciliaire tenu par la commune. Cela permettra de vous proposer l'inscription sur les listes électorales, de faciliter la scolarisation de vos enfants, et de vous communiquer des informations pratiques et utiles sur le village et ses services. Il est également conseillé d'informer votre départ à la mairie



Nom prénoms sur votre boîte à lettres

Est-il obligatoire de mettre son nom sur sa boîte à lettres ?
Si votre logement a été construit après 1979, vous êtes dans l'obligation de posséder une boîte à lettres normalisée avec votre nom. Le numéro de votre habitation doit également être lisible. Même si c'est une obligation, c'est également un devoir.



Brigades vertes

1 rue de GUEWENHEIM
Tel : 03 89 74 84 04 (siège de SOULTZ)



Naissance

Mathias le 1 mars 2024, fils de Benjamin GHIRINGHELLI et de Anaïs MOEGLIN
Ozanne le 23 février 2024, fille de Loïc MULLER et de Maud DA SILVA.



Âge d'or

M. WOLFINGER Guy le 19 février, 80 ans.



Décès

Mme Chantal BESANÇON le 9 février 2024 à Mulhouse.



Le Maire, les Adjoint, les Conseillers Municipaux ainsi que
l'ensemble du Personnel Communal vous souhaitent une Joyeuse Pâques

RECETTE

Mousse Toblerone pour 4 personnes.

200g Toblerone
50g Chocolat noir
20 cl Crème liquide entière
3 Blancs d'œufs 2 c à soupe de pralin
1 pincée Sel



Pour la décoration, quelques framboises et 2 c à s de pistache
Mettez la crème liquide dans un bol et laissez-la au congélateur pendant un quart d'heure. Si possible, mettez aussi les fouets du batteur au frais.

Cassez le Toblerone et le chocolat noir en morceaux. Faites fondre le tout au bain-marie. Il faut obtenir un mélange bien lisse. Battez les blancs en neige et faire de même avec la crème liquide refroidie.

Incorporez les blancs au chocolat fondu, puis ajoutez la crème fouettée. En dernier ajouter le pralin.

Remplir les verrines et décorer avec un peu de chantilly, des brisures de pistaches grillées, copeaux de chocolats et framboises.



BW